

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 111 (1985)
Heft: 15-16

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les chiens aboient, la caravane passe, suivi du « Portrait d'un gentleman »

A propos du concours de Nyon

Voilà 13 mois que le concours pour l'ESS de Nyon a été jugé; dès ce moment, s'est déclenchée toute une série d'actions plus ou moins avouées, certaines franches, d'autres perfides; nous avons eu l'occasion, dans notre numéro 21 du 11 octobre 1984, de nous faire l'écho de ce qui prenait l'allure d'une vaste campagne de presse, particulièrement active en juin et juillet 1984.

Et puis, il y eut l'été pourri de 1984. Les passions se calmèrent quelque peu. Du moins, en apparence. Car les opposants initiaux — le groupe de 34 du départ, réduit à un nombre bien plus petit — continuèrent à œuvrer; ils acceptèrent mal que leur recours, arrivé hors délais auprès de la commission des concours de la SIA et donc jugé irrecevable, ne soit pas pris en considération; ils intervinrent partout où cela leur paraissait nécessaire pour obtenir de cette commission — quand bien même cela ne pouvait plus être officiellement suivi d'effet à l'intérieur même de la SIA — que la commission des concours leur fasse savoir quelle aurait été la position de ladite commission si leur recours était parvenu dans les délais!

Récemment, la commission des concours communiqua sa position en déclarant que le jury n'avait pas opéré selon le règlement SIA n° 152 (art. 43.1.2) en n'écartant pas de la répartition des prix le projet auquel il a attribué le premier prix. Alors, voilà que le feu qui couvait sous la cendre se rallume:

- le jury exprime son indignation que la commission des concours ait pu prononcer une telle sentence sans avoir entendu les parties, et diffuse sa prise

de position fondée unilatéralement sur les seuls arguments de plaignants; il met dès lors en doute la compétence des responsables de la commission des concours et récuse globalement cette prise de position;

- le Conseil d'Etat, de son côté, donne décharge au jury, lui réitérant ainsi sa confiance;
- certains opposants ne s'estimant sans doute pas assez quittancés par cette prise de position — ouvrent action civile par manque à gagner;
- le comité central de la SIA demande que la publication de la prise de position de la commission des concours soit suspendue jusqu'à complément d'information;
- cependant, celle-ci est communiquée (par qui?) en de larges extraits par *Domaine public* (n° 775), qui souhaite que le Conseil d'Etat vaudois accepte de redonner une chance égale aux architectes dans un 2^e tour, «le jugement de la SIA lui en fait une obligation morale».

Le 7 juin paraît dans la *Feuille des Avis officiels du canton de Vaud*, la mise au concours entre les entreprises des travaux du Gymnase et Ecole supérieure de commerce de Nyon (montant total des travaux estimé à 28 millions).

On le voit, tout s'enflamme à nouveau! Les 34 — maintenant réduits de moitié — s'agitent: ils demandent d'organiser un débat abordant la question de savoir si c'est le règlement SIA n° 152 qui doit évoluer, ou les jurys qui doivent être remis sur les rails.

Quelle cacade!

On pressentait que, déjà, le jugement du concours de la FVE à Tolochenaz, n'avait pas été du goût de tout le monde; Jakob Zweifel le rappelle à ceux qui l'auraient oublié en un article virulent publié dans le cahier n° 30 de l'Alliance culturelle romande; après un long plaidoyer en faveur du «neues Bauen» né en 1928 à la Sarraz, il conclut, au mépris de la logique: «Il appartient à tous ceux qui s'intéressent à notre culture de manifester leur participation active à l'avenir de l'architecture.»

Des rumeurs se sont fait entendre à propos du jugement du concours de Gland (concours que nous publierons ultérieurement); elles ont été assourdies par le tohu-bohu fait autour de Nyon et n'ont donc pas fait autant de dégâts.

Pendant ce temps-là, un homme au moins a gardé la tête froide; il a participé à chacun des trois concours; il s'est classé deux fois au deuxième rang, avec d'excellents projets (je ne dirai jamais assez tout le bien que je pense de sa proposition pour Gland) et une fois cinquième; il a participé à des débats au cours desquels il a rendu hommage au talent de Vincent Mangeat; il n'a manifesté aucune aigreur apparente, mais au plus chaud de la polémique, il visitait et admirait les cités impériales du Maroc; il mérite notre plus grand respect (en tout cas, il a le mien); je pense que la SVIA ferait bien de se souvenir de son comportement le jour où elle se mettrait à la recherche de quelque membre d'honneur (à moins qu'à ce moment-là, ce ne soit plus un honneur que d'être membre de cette société); voilà un architecte digne de ce nom, et qui poursuit sa démarche en faveur de l'architecture, sans entrer dans les «combines», sans esprit de clan, en exposant avec la plus grande clarté ses thèmes, en obligeant même ses confrères à pratiquer à nouveau un dessin soigné, précis, rigoureux; bref, un grand Monsieur. Merci, Fonso Boschetti.

François Neyroud,
architecte SIA

Nouvelles locomotives de manœuvre pour les PTT

Quatre locomotives de manœuvre Ee 3/3 d'une puissance de 600 kW, à commande par thyristors, ont été livrées au début février 1985 aux PTT par la Société suisse pour la construction de locomotives et de machines (SLM) de Winterthur. La SLM, en tant que chef de file, a confié la partie électrique à BBC Brown, Boveri & Cie SA, Baden.

La partie mécanique

Conception générale

Sur la base du cahier des charges élaboré par le Département principal de technique postale des PTT, la SLM a conçu une construction d'avenir, caractérisée par sa

simplicité et l'adaptation ou l'utilisation d'éléments éprouvés. Cette conception a abouti à une locomotive rationnelle sur le plan de l'exploitation, pratique et peu exigeante quant à l'entretien et aux révisions; l'accès à tous les composants importants est assuré de façon simple.

Structurellement la locomotive peut être subdivisée en éléments principaux suivants: châssis, cabine du mécanicien, capots avant et avant-toits amovibles.

Le châssis pèse 16 tonnes et est constitué d'une plaque d'acier d'une épaisseur de 30 mm. Deux longerons en caissons, chacun constitué de deux tôles d'âme de 15 mm et d'une membrure inférieure, assurent une rigidité élevée et sont fermés, à leurs extrémités, par une traverse frontale d'une épaisseur de 25 mm.

La cabine du mécanicien, offrant une bonne visibilité dans les deux directions, est soudée sur le châssis. Le toit, également soudé, reçoit le pantographe.

Des consoles sont utilisées comme bacs de récupération d'huile de secours et supportent les capots avant démontables.